ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e), Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire[1] :

☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés[2], déplacements pour un concours ou un examen.

☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité[3] dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

☐ Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.

☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

☐ Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

☐ Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

☐ Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

☒ Déplacement pour se rendre à une manifestation publique, déclarée en Préfecture à Valence, place des ORMEAUX dimanche 15 novembre à 15 h30

Fait à : le à : Signature :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

---

[1] Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

[2] A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

[3] Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires…) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.